

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 28/2026

L'an deux mil vingt-six

Le **18 du mois d'avril** Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/04/2026

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, GIGNOUX Pascal, GOUDY Martine, AUPETIT Karine, BRAY Kevin, CRESPO-FARGES Cédric, DUBOIS Maëva, JAMAIN Thomas, JEAN Laetitia, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, LEFEBVRE Xavier, PEYTOUR Bruno.

PROCURATION : BARRY Alain à GOUDY Martine, MUCHERON Laurence à JEAN Laetitia et GRUWÉ Marion à JAMAIN Thomas.

ABSENTS : -**SECRETAIRE DE SEANCE** : LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie.**Nombre de conseillers** :

En exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 3

Votants : 15

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2026

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Taxes	Taux communaux 2025
Foncière bâtie	40.97 %
Foncière non bâtie	102.38 %
Taxe d'habitation	10.12 %

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de conserver les taux d'imposition de 2025 pour l'année 2026.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire, Monsieur Pascal MECHINEAU
La Secrétaire de séance, Mme Jeanne-Marie LAFONT-SANTIN

Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU

